


<p style="text-align: center;">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p style="text-align: center;">Séance du 23 Juillet 2020</p> <div style="text-align: right; border: 1px solid black; padding: 2px;"> <small>Envoyé en préfecture le 30/07/2020 Reçu en préfecture le 30/07/2020 Affiché le  ID : 074-200070852-20200723-CC_126_2020-DE</small> </div>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 33 Suppléant : 1 Absents : 2 Pouvoirs : 3 Votants : 37 Pour : 37 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 126/2020</p>	<p>L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à vingt heures, le Conseil Communautaire Ussets et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de Pays à Seyssel Haute-Savoie, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 17 Juillet 2020</p> <p>Présents : Mesdames Sophie COLAS, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Florence POZZO, Carole ETTORI, Corinne GUISEPPIN, Carine DUVERNOIS. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUÉDEC, Christian VERMELLE, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Alain LAMBERT, Gérard LAMBERT, Gilles CALLET, Gilles PILLOUX, François SEVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Sandrine TASSET donne son pouvoir à Patrick CHAPEL, Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Paul RANNARD, Michel BOTTERI donne son pouvoir à Corinne GUISEPPIN.</p> <p>Suppléant : Georges CANICATTI représenté par Christophe COMÉ</p> <p>Absents : Frédérique AURELLE, Pascal COULLOUX</p> <p>Monsieur Didier CLERC est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : TOURISME – Plan de financement de l'aire de camping-car à Seyssel.

Vu les statuts de la CC Ussets et Rhône validés par arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 du 10 mars 2020 et notamment ses articles 4-1-3 et 6-3-3,
Vu la délibération n°CC 75/2019 du 9 avril 2019 portant demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat Ambition Région,
Vu la Décision du Président de la CC Ussets et Rhône n°1.1-2020 en date du 7 avril 2020 portant sur la convention financière 2020 relative au Contrat de ruralité,
Vu la Décision du Président de la CC Ussets et Rhône n°37-2020 en date du 8 juin 2020 portant modification de la convention financière 2020 relative au Contrat de ruralité.

Considérant que la Communauté de Communes (CC) Ussets et Rhône a engagé, dans le cadre de sa compétence sur la promotion du tourisme et de sa gestion de la base nautique de Seyssel, l'aménagement d'une aire de camping-car.

Considérant que le projet consiste en la création d'une aire de camping-car de 23 emplacements sur la base nautique de Seyssel, il s'agit d'une base de loisirs comprenant un parc, une aire de baignade et une anse dédiée à la pratique des activités nautiques (voile, canoé, pêche, wakesurf...).

Le Vice-président rappelle que sur la digue principale de la base nautique se garent illégalement chaque année plusieurs camping-car, ce qui présentent des difficultés de gestion de l'espace. Cette aire a pour but de canaliser le flux des camping-cars à Seyssel et de promouvoir la base nautique et la

région en proposant une offre attractive de stationnement répondant aux normes sanitaires et de sécurité.

Le Vice-président informe que le plan de financement retenu est le suivant :

- Dépenses :
 - Maître d'œuvre : 14 000 € HT,
 - Équipementier : 43 017 € HT,
 - Travaux : 154 246 € HT,
 - TOTAL des dépenses : 211 263 € HT.
- Recettes :
 - Subvention de la Région (Contrat Ambition Région) : 40 000 € (18,9 %),
 - Subvention de l'État (Contrat de ruralité) : 84 505 € (40,0 %),
 - Fonds propres CC Usse et Rhône : 86 758 € (41,1 %),
 - TOTAL des recettes : 211 263 € HT.

Le Vice-président précise le calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux) :

- Septembre 2019 : maître d'œuvre retenu,
- Octobre 2019 : équipementier retenu,
- Février 2020 : non opposition à la déclaration préalable de travaux,
- Mai 2020 : entreprise de travaux retenue,
- Juin 2020 : début des travaux,
- Octobre 2020 : fin des travaux,
- Novembre 2020 : mise en service de l'aire de camping-car.

Le Vice-président propose de valider ce plan de financement, ainsi que son échéancier.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de financement de l'aire de camping-car à Seyssel.

IMPUTE les dépenses au budget principal de la CC Usse et Rhône, en section d'investissement, chapitre 21.

AUTORISE le Président à procéder aux demandes de subventions.

AUTORISE le Président à signer tout acte y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification